

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

46^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne 23 et 24 août 2025

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, la commune de Saint-Germain-La-Campagne

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements :

- Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements :

- Lundi 11 août (minuit)

Parution du carnet d'itinéraire :

- Le : Vendredi 22 août de 14h à 18h et samedi 23 août de 8h à 12h
- Lieu : Ancienne mairie en face du Bar le Saint-Germain (27230)

Dates et heures des reconnaissances :

- Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications des documents :

- Le : Vendredi 22 août de 14h à 18h et le samedi 23 août de 8h à 14h
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Vérifications des voitures :

- Le : Samedi 23 août de 8h15 à 14h15
- Lieu : Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Heure de mise en place du parc de départ :

- Le : Samedi 23 août à partir de 8h15
- Lieu : Espace Jean-Louis HERVIEU à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

- Le : Samedi 23 août à 14h
- Lieu : Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Publication des équipages admis au départ :

- Le : Samedi 23 août à 15h
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Publication des heures et ordres de départ :

- Le : Samedi 23 août à 15h
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Briefing des pilotes écrit :

- Remis lors des vérifications administratives

Départ du rallye (1^{ère} étape) :

- Samedi 23 août à partir de 16h (15 minutes après le dernier VHC)

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 23 août à partir de 16h53

Publication des résultats partiels, des heures et ordre de départ de la 2^eme étape :

- Le : Samedi 23 août (30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent)
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Départ du rallye (2^e étape) :

- Dimanche 24 août à partir de 9h (15 minutes après le dernier VHC)

Arrivée de la 2^e étape :

- Dimanche 24 août à partir de 15h12

Vérification finale :

- Le : Dimanche 24 août
- Lieu : Garage R'AUTO Saint Germain le Campagne (06 10 05 25 35) (14290)

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Publication des résultats du rallye

- Le : Dimanche 24 août à l'issue du délai réglementaire
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Remise des prix :

- Le : Dimanche 24 août à l'issue du délai réglementaire
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **46^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **11 juin 2025** portant le **numéro 39** et par la FFSA le **11 juin 2025** portant le **numéro 458**.

Comité d'Organisation**Président :**

- GUEGAN Jean-Michel

Membres :

- Ecurie Automobile de la Côte Fleurie

Secrétariat du Rallye, Adresse :

- Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville

Téléphone :

- GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37

Permanence du Rallye :

- Lieu : Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)
- Date et horaire : Vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 août de 8h jusqu'à la fin du rallye

Organisateur technique

- Nom : Ecurie Automobile de la Côte Fleurie
- Adresse : BP 50062 – 14802 Deauville Cedex

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :

- GUILLER Gilles
- DE LA RIVIERE Jacques

Directeur de Course :

- LEFORESTIER Jean Claude

Adjoint au PC et DC VHC :

- VARANGLE Lucien

Directeur de Course Adjoint délégués aux ES :

- OVIEVE Alain
-
- JARDIN François
- LEBEL Chantal
- JOSSE Jean-Denis
- LEGRAND Guillaume
- DENIS Didier

Commissaires Techniques :

- SALENNE Jacques
- BALLENGHEIN Francis (Responsable VHC)
- QUERU Williams
- BOURNEIX Jean-Luc
- BLOT William

Médecin E.S. 2-4

- Docteur GALLOIS Hervé

Médecins 1-3-5 :

- Docteur PIPON Christophe

Chargée des relations avec les concurrents (CS) :

- MAWDSLEY Myriam
- LENGLINE Virginie

Chargé des relations avec la presse :

- GUEGAN Jean Michel

1.2P. ELIGIBILITE

46^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2025 – Coef 2

Trophée des pilotes et copilotes de l'A.C.O. 2025

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2025

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2025

Trophée des organisateurs / Ecuries de l'A.C.O. 2025

Trophée des commissaires de l'A.C.O. 2025

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

- Le : Vendredi 22 août de 14h à 18h et le samedi 23 août de 8h à 14h
- Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Vérifications des voitures :

- Le : Samedi 23 août de 8h15 à 14h15
- Lieu : Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **46^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 11 août 2025 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane - 12, rue de Tadoussac - 14600 HONFLEUR

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **200** voitures maximum. (VHC comprises)

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste des engagés et celle des suppléants sera publiée sur le site internet www.rallyedesaintgermainlacampagne.org du rallye dès le 13 août.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **660 €**

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail. **Toute demande incomplète et ou document manquant sera placée sur liste d'attente.**

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives).

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{ère} étape :

- Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Départ 2^{ème} étape :

- D'après le classement provisoire de la première étape (hors pénalité)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye. Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 46^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne représente un parcours Total de **80 kms**.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 = 4.68 kms
- ES 2-4 = 7.66 kms
- ES 3-5 = 10.00 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :

- Trois

Les reconnaissances ne sont autorisées que les :

- Vendredi 22 août de 14h à 20h et le samedi 23 août de 8h à 14h

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – AP20PEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des prix en espèces seront distribués selon la répartition ci-dessous.

Général

1 ^{er}		500€
2 ^e		400€
3 ^e		300€
4 ^e		200€
5 ^e		100€

Classe*

1 ^{er}		330€
2 ^e (de 6 à 10 partants)		250€
3 ^e (de 11 à 15 partants)		200€
4 ^e (plus de 15 partants)		100€

*Les prix seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des prix

88 partants = 88% des prix

64 partants = 64% des prix etc.,,,,,,

* Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués en tenant compte de la répartition ci-dessus (sauf pour les 10 premiers du scratch ou les 5 premiers de groupe si plus de 10 partants dans le groupe concerné)

Coupe des dames 1ere - 330 € (si +3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués. Toute absence non excusée entrainera la perte totale des prix.